



CIRCULAIRE N° 00829

DU 22/04/2004

Objet : Information sur les dispositions de la Convention cadre entre la Région wallonne et la Communauté française relative à l'amélioration du lien entre la formation initiale et la formation professionnelle

Réseaux : Tous

Niveaux et services : *SEC (ord), PROM SOC, SUP*

- A Messieurs les Gouverneurs des Provinces wallonnes,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des Villes et Communes wallonnes,
- Aux Pouvoirs de tutelle de ces Villes et Communes,
- Aux Pouvoirs Organiseurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française en Région wallonne,
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, de Promotion sociale et aux Hautes écoles, subventionnées en Région wallonne ;
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, de Promotion sociale et aux Hautes écoles de la Communauté française en Région wallonne,

POUR INFORMATION :

- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes belges ;
- A la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants ;
- Au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'enseignement catholique ;
- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Membres du service de Vérification ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Associations de Parents ;
- A l'Union wallonne des Entreprises ;
- Aux Centres de Compétences ;
- Au Forem ;
- A la Direction générale de l'économie et de l'Emploi de la Région wallonne.

Autorités : Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial

Signataire(s) : Pierre HAZETTE, Philippe COURARD, Françoise DUPUIS

Gestionnaires : Cabinet du Ministre HAZETTE

Personne – ressource : Paul HENRION, Directeur de Cabinet adjoint
(02/213.17.70)

Mots-clés :

Duplicata :

OBJET : Convention cadre entre la Région wallonne et la Communauté française relative à l'amélioration du lien entre la formation initiale et la formation professionnelle.

Madame, Monsieur,

L'objectif de la présente est d'introduire les dispositions de la convention cadre établie entre la Région wallonne et la Communauté française relative à l'amélioration du lien entre la formation initiale et la formation professionnelle.

Cette convention cadre vient en complément de l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne portant sur le développement de politiques concertées en matière d'alphabétisation des adultes et sur le financement en 2003 et 2004 de la coopération dans le cadre des politiques croisées.

Deux types d'actions sont envisagés dans cette convention cadre:

Action 1 : Poursuite de la modernisation de l'équipement pédagogique de base des établissements de l'enseignement technique et professionnel

Le Fonds d'équipements pédagogiques a permis d'améliorer l'équipement de base des établissements de l'enseignement technique et professionnel. Cette action sera donc poursuivie, d'autant qu'elle répond toujours à un réel besoin.

Toutefois, une priorité sera accordée aux projets qui rencontrent les besoins du marché de l'emploi en évitant si possible un émiettement des projets entre les réseaux d'enseignement et à l'intérieur de chaque réseau.

Les équipements acquis devront l'être en cohérence avec les investissements réalisés dans les Centres de compétence afin de garantir une continuité entre la formation initiale et la formation continuée.

Les projets d'équipements seront attribués suite à un appel à projets qui sera lancé prochainement par la Communauté française. Pour cet appel à projets, l'avis des fonds sectoriels sera sollicité. Ces avis sont de nature à donner une indication sur les projets qui rencontrent les besoins du marché de l'emploi.

Action 2 : Mise à disposition par les Centres de compétence d'une offre de formation spécifique à destination des enseignants et des étudiants

La mise à disposition des formateurs, du personnel encadrant, des équipements et des infrastructures des Centres de compétence régionaux répondra aux conditions générales suivantes :

a. Modalités de mise à disposition de l'offre et répartition des frais

Les équipements et l'offre de formation seront mis à disposition des établissements d'enseignement par les Centres de compétence, selon les dispositions définies par les conventions bilatérales qui seront passées entre les Centres de compétence et les établissements d'enseignement.

Les frais de formation des enseignants-formateurs des établissements d'enseignement seront pris en charge par les Centres de compétence.

A terme, les formations des élèves seront assurées par les enseignants des établissements qui auront donc reçu une formation préalable.

Les frais de formation des élèves, liés aux équipements et à l'occupation des infrastructures (coûts variables) seront également pris en charge par les Centres de compétence.

b. Organisation des relations entre les établissements d'enseignement et les Centres de compétence régionaux

Chaque établissement d'enseignement conclura une convention bilatérale avec un ou plusieurs Centre(s) de compétence régionaux pour spécifier les modalités de mise en œuvre des formations par le ou les Centre(s) régionaux. Veuillez trouver en annexe 1 le modèle de cette convention.

Ces conventions bilatérales prévoient les engagements respectifs, notamment en matière de programme de formation (la nature des actions et leur volume, le nombre d'élèves), horaires (heures scolaires pour les élèves, éventuellement horaire décalé pour les enseignants), couverture des frais, durée, etc. Il est également à noter que, pour faciliter l'accès des élèves et enseignants aux Centres de compétence, les programmes scolaires devront pouvoir être adaptés.

Le FOREM, dans le cadre de sa mission de coordination du Réseau des Centres de compétence, sera chargé de la coordination de la communication et initiera toute action visant à renforcer la collaboration entre les Centres de compétence régionaux et les établissements d'enseignement.

En annexe 2 et 3, vous trouverez des informations concernant respectivement les Centres de compétence et les formations offertes par celles-ci.

Le suivi de la Convention cadre est organisé par un Comité de pilotage et par deux Commissions.

a. Le Comité de pilotage a dans ses attributions d'assurer le suivi global de la convention cadre, ainsi que sa mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Il sera composé de manière équilibrée d'un représentant du Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial, d'un représentant de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique et de deux représentants du Ministre de l'Emploi et de la Formation, d'un représentant du FOREM et de quatre représentants des partenaires sociaux désignés par le CESRW ainsi que d'un représentant de l'administration de la Communauté française, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française et d'un représentant la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne, qui en assureront alternativement le secrétariat.

La présidence du Comité de pilotage est assurée alternativement, tous les six mois, par un représentant du Ministre de l'Emploi et de la Formation et un représentant du Ministre en charge de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial.

Le Comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an.

b. Pour préparer ses travaux, deux Commissions de suivi opérationnel seront créées.

La première effectuera la sélection des demandes d'équipement des établissements d'enseignement. La seconde commission effectuera le suivi de l'ouverture des Centres de compétence aux enseignants et étudiants de l'enseignement secondaire technique et professionnel, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur.

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation

Philippe COURARD

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial

Pierre HAZETTE

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale,
et de la Recherche scientifique

Françoise DUPUIS

Annexe 1

Centre de Compétence XX

Réf. (code convention)

Convention bilatérale entre les Centres de compétence régionaux et les Etablissements de l'enseignement secondaire technique et professionnel, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'Accord de coopération sur les politiques croisées, dont la convention cadre relative à l'amélioration du lien entre la formation initiale et la formation professionnelle définit les modalités de mise en œuvre.

Centre de compétence :

Adresse :

Personne de contact :

Téléphone :

Fax :

Etablissement d'enseignement :

Adresse :

Personne de contact :

Téléphone :

Fax :

Intitulé de la formation :

Présentiel

Formation à distance

Durée (en jour de formation):

Nombre d'heures de théorie :

Nombre d'heures de pratique :

Date(s) :

Horaire :

Lieu de la formation: au centre de compétence

à l'établissement d'enseignement

Adresse :

Participants :

Professeur(s) – Nombre :

Elèves – Nombre :

Modalités d'accès :

- Les modules de formation s'adressent à des enseignants et élèves de l'établissement mentionné.
- Le Centre de compétence met à leur disposition l'infrastructure, les locaux équipés, le cas échéant, le(s) formateur(s) habilités et désignés pour assurer le parfait déroulement de la formation, le matériel didactique nécessaire au déroulement des modules de formation ainsi que le personnel administratif de liaison.
- Le Centre de compétence se réserve le droit de reporter ou d'annuler la session si des raisons impérieuses rendaient impossible l'organisation de la formation.
- Les assurances, visites médicales sont pris en charge et de la responsabilité des établissements d'enseignement.
- Un enseignant de l'établissement scolaire doit accompagner les élèves durant toute la durée de la formation afin d'assurer le parfait déroulement de la formation.
- Les élèves, les enseignants en formation et les enseignants-formateurs sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur du Centre de compétence, au même titre que les autres usagers du Centre. En cas de dégradation du matériel par les stagiaires, l'établissement d'enseignement sera tenu responsable et s'engager à payer les frais de dédommagements.
- Les enseignants-formateurs restent attachés à leur établissement d'enseignement durant toute la durée de la formation. Celui-ci continuera à les rémunérer et à les assurer contre les risques d'accidents du travail et sur le chemin du travail.

Fait le en 2 exemplaires signés par chacune des parties.

Pour le Centre de compétence,
Nom et qualité du signataire :

Pour l'établissement d'enseignement,
Nom et qualité du signataire :

Annexe 2

Liste des Centres de compétence

Les Centres de compétence sont des lieux de formation disposant des équipements les plus modernes, qui assurent la formation des cadres et des personnels des entreprises mais aussi des demandeurs d'emploi, des formateurs, des professeurs...

Les secteurs représentés actuellement dans les Centres de compétence sont :

- **les industries graphiques**
Forem Formation Cepegra à Gosselies
- **le secteur du bois**
Forem Formation Wallonie Bois à Libramont
- **le transport et les métiers de la logistique**
Forem Formation Logistique Liège à Grâce-Hollogne
Forem Formation Logistique La Louvière à Houdeng-Goegnies
- **le secteur automobile**
AutoFORM à Saint-Nicolas (Liège)
- **les métiers de l'industrie**
Assemblage, Productique, Maintenance et Mécatronique - Technifutur à Seraing
Maintenance Industrielle - CEMI à Gosselies
Multimatériaux - Technofutur Mécanique et Matériaux à Gosselies
Aéronautique - WAN à Gosselies
Métiers du verre - Cefoverre à Charleroi
- **l'informatique et les T.I.C.**
Technifutur T.I.C. à Seraing
Technofutur 3 T.I.C. à Gosselies
TechnocITé à Hornu
Technobel à Lessive
- **le management**
Forem Formation Management et Commerce à Charleroi

Vous pouvez choisir n'importe quelle formation figurant dans le catalogue propre à chaque Centre de compétence. Vous trouverez toutes les coordonnées des ces centres dans la liste ci-après ou à l'adresse suivante : www.centresdecompetence.be

AUTOFORM

Rue Saint Nicolas 68

4000 Liège

☎ 04/254.31.74

☎ 04/254.21.71

<http://www.autoform.be>

CEMI

Avenue Georges Lemaître 15

6041 Gosselies

☎ 071/25.61.70

☎ 071/34.02.07

<http://www.cemi.be>

FOREM Formation LOGISTIQUE – La Louvière

Boulevard de l'Yser 260

Zoning de Garocentre

7110 Houdeng-Goegnies

☎ 064/23.04.00

☎ 064/23.04.95

FOREM Formation Management et Commerce

Avenue des Alliés 14-18

6000 Charleroi

☎ 071/27.45.01

☎ 071/27.45.10

TECHNIFUTUR

Rue Bois Saint-Jean, 15-17

Parc Scientifique du Sart Tilman

4102 Seraing

☎ 04/382.45.00

☎ 04/382.45.46

<http://www.technifutur.be>

TECHNOCITE

Château Degorge

Rue Henri Degorge 23

7301 Hornu (Mons)

☎ 065/76.67.10

☎ 065/79.12.10

<http://www.technocite.be>

TECHNOFUTUR Mécanique et Matériaux

Avenue Georges Lemaître 22

6041 Gosselies

☎ 071/25.03.50

☎ 071/25.03.98

<http://www.mecamat.be>

CEFOVERRE

Boulevard de Fontaine 10

6000 Charleroi

☎ 071/27.29.00

☎ 071/70.37.13

FOREM Formation CEPEGRA

Avenue Georges Lemaître 22

6041 Gosselies

☎ 071/25.03.21

☎ 071/25.03.99

<http://www.cepegra.be>

FOREM Formation LOGISTIQUE**Liège**

Rue Jean de Sélys Longchamps 2

4460 Grâce-Hollogne

☎ 04/239.78.00

☎ 04/247.58.72

FOREM Formation Wallonie Bois

Rue de l'Ancienne Gare 38

6800 Libramont

☎ 061/23.09.40

☎ 061/23.37.19

TECHNO.BEL

Rue de l'Antenne 63

5580 Lessive (Rochefort)

☎ 084/37.76.40

☎ 084/37.79.86

<http://www.technobel.be>

TECHNOFUTUR 3 T.I.C

Avenue Jean Mermoz 18

6041 Gosselies

☎ 071/25.49.60

☎ 071/25.49.88

<http://www.technofutur3.be>

WAN (Wallonie Aerotraining Network)

Avenue Georges Lemaître 15

6041 Gosselies

☎ 071/37.41.04

☎ 071/37.41.06

<http://www.wan.be>

Annexe 3

Produits de formation à distance dans les Centres de compétence

AutoFORM

Contact : info@autoform.be

Tél. : 04 254 31 74

Site : <http://www.autoform.be>

Utilisation de l'oscilloscope dans le diagnostic automobile
Etude des signaux avec l'oscilloscope

en cours de développement

Cefoverre

Contact : bernadette.thimister@cwpfiv.be

Tél. : 071 27 29 00

Les automates programmables industriels

en cours de développement

CEMI

Contact : sonia.crohain@cemi.be

Tél. : 071 25 61 82

Site : <http://www.cemi.be>

Maintenance Basée sur la Fiabilité (MBF)
Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)
Total Productive Maintenance (TPM)
Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et criticité (AMDEC)

Forem Formation Cepegra

Contact : thierry.herman@cepegra.be

Tél. : 071 25 03 21

Site : <http://www.cepegra.be>

Initiation à la typographie
Mise en page d'un site Web

en cours de développement

Forem Formation Logistique – La Louvière

Contact : eric.zaglia@forem.be

Tél. : 064 23 04 24

Site : <http://www.portail-logistique.org>

Masses et Poids
Chargement-Arrimage

Forem Formation Logistique – Liège

Contact : willy.herman@forem.be

Tél. : 04 239 78 00

Site : <http://www.portail-logistique.org>

Le transport de matières dangereuses

en cours de développement

Forem Formation Management et Commerce

Contact : marianne.gwicz@forem.be

Tél. : 071 27 45 01

Forem Formation Wallonie Bois

Contact : yves.therer@forem.be

Tél. : 061 23 09 40

Site : <http://www2.learning-service.com/portal/WallonieBois>

Réception de bois de chantier

en cours de développement

Technifutur

Tél. : 04 382 45 00

Site : http://www.technifutur.be/pages/Home/E-learning/demo_infos/intro/intro.asp

TIC

Contact : dominique.rorive@technifutur.be

Tél. : 04 382 44 58

ASP.net

PHP

Visual Basic.net base - avancé

Windows 2000 – Planning, implémentation et administration - Administration réseaux - Sécurité - Migration NT4 – 2000

XML

Dreamweaver 4

Premiers pas avec un ordinateur - Windows

Word 2000

Excel 2000

Access 2000

PowerPoint 2000

Migrer vers Office XP

Internet : surfer et rechercher - E-mail

Notions fondamentales d' e-business

Stratégie d'entreprise et e-business

Conformité juridique d'un site Web

Introduction à Lotus Notes V.5

Outlook 2000 base - avancé

Présenter son entreprise sur Internet

Conception de base de données

Java-base

Introduction aux réseaux locaux

Productique

Contact : jacques.docquier@technifutur.be

Tél. : 04 382 45 35

Tournage – Fraisage

Assemblage

Contact : joelle.dumont@technifutur.be

Tél. : 04 382 45 83

Formacol

Lecture de plans

en cours de développement

Maintenance

Contact : luc.charlier@technifutur.be

Tél. : 04 382 45 83

Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) **en cours de développement**

Techno.bel

Contact : fabienne.surin@technobel.be

Tél. : 084 37 79 86

Site : <http://www.technobel.be>

Emploie-moi

en cours de développement

TechnocITé

Contact : richard.roucour@technocite.be

Tél. : 065 79 12 10

Site : <http://www.technocite.be>

Initiation à Adobe Illustrator et à Photoshop
Visual Basic Application for Excel

Technofutur 3 TIC

Contact : Ann-Sophie Patiny – asp@technofutur3.be

Tél. : 071 25 49 71

Site : <http://www.technofutur3.be>

Trouver l'information sur Internet
Initiation au langage HTML
Promotion de sites sur Internet et référencement
Créativité au service des nouvelles technologies
Html avancé : les feuilles de style
Initiation à la programmation à l'aide de javascript
Application php
Trouver un emploi grâce à Internet

en cours de développement

en cours de développement

en cours de développement

en cours de développement

Technofutur Mécanique et Matériaux

Contact : bertrand.oger@mecatmat.be

Tél. : 071 25 03 61

Site : <http://www.mecatmat.be>

La plasturgie

Recyclage

Métrologie

en cours de développement

WAN

Contact : attilio.sacripanti@wan.be

Tél. : 071 37 41 04

Site : http://www.athena-learning.com/portail/pages_fr/index.cfm

Aviation terminology
Standards de quincaillerie

en cours de développement